

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 19859 Numéro SIREN : 444 786 511 Nom ou dénomination : GRDF
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt 60734

GRDF

Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet - 75009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL N°01/23 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023

L'an deux-mille vingt-trois et le mardi dix-huit avril à quatorze heures, les actionnaires de la société GRDF se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'administration adressée à chacun d'eux dans les délais légaux.

Il a été dressé une feuille de présence, dans les conditions prévues à l'article L. 225-103-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Xavier PERRET en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La Société ENGIE représentée par Cécile PREVIEU, et Eric BEUSSON, actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Olivier FUILLA-WEISHAUPTE est désigné comme secrétaire de la séance.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 180 074 500 actions sur les 180 074 500 actions composant le capital social et ayant le droit de vote, soit 100% des voix.

Sont également présents :

- Laurence POIRIER-DIETZ : Directrice Générale de GRDF,
- Philippe VIOLE : Responsable de la conformité,
- Thomas DUTEL : Représentant du CSE Central,

Nadia LAADOULI et Lucie VERMEULEN-CAVROIS, représentant le Commissaire aux Comptes, ainsi qu'Alice VIEILLEFOSSE, Commissaire du Gouvernement, dûment convoquées, sont absentes.

Le Président constate que le quorum requis par la loi pour les assemblées générales ordinaires est atteint, les actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote possédant plus du cinquième des actions composant le capital social (L.225-98 al.2 du Code de commerce).

Le Président rappelle que les documents à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire ont été adressés aux participants le 28 mars 2023.

Le message de convocation donnait également accès à un répertoire où étaient mis à leur disposition l'ensemble des documents consultables avant la séance et énumérés aux articles L 225-115 et R 225-83 du Code de commerce.

Il indique également que le secrétaire a mis à disposition avant la séance dans le même répertoire les documents habituellement consultables en séance :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- les projets de résolutions,
- les statuts de la société,
- la liste des administrateurs.

Le Président indique avoir déposé ces documents sur le bureau, pour être mis à la disposition de l'assemblée.

Il déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions,
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence,
- Nomination de trois nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après avoir rappelé que la majorité requise est de la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés pour les résolutions à caractère ordinaire, il soumet aux voix les résolutions suivantes.

[.....]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société CELIZAN de son mandat d'administrateur de la Société, qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale décide en conséquence de nommer en qualité de nouvel administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée, la société SPERANS pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de

l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société SFIG de son mandat d'administrateur de la Société, qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale décide en conséquence de nommer en qualité de nouvel administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée, la société ENGIE NEW VENTURES pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société SOPRANOR de son mandat d'administrateur de la Société, qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale décide en conséquence de nommer en qualité de nouvel administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée, la société GDF SUEZ INFRASTRUCTURES pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoir à conférer pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et particulièrement à LEXTENSO Services, domicilié à La Grande Arche La Défense – Paroi nord, 1 Parvis de La Défense, 92 044 Paris La Défense Cedex, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président constate que l'ensemble des résolutions a été voté.

Il précise que les représentants permanents désignés par les nouvelles sociétés administratrices sont les suivants :

- Pour SPERANS : Guillaume GILLET,
- Pour ENGIE NEW VENTURES : Pierre CHAMBON,
- Pour GDF SUEZ INFRASTRUCTURES : Eric STAB.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme
Paris, le 18 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Perret', is written over the printed name and title.

Xavier PERRET
Président du Conseil d'administration

GDF SUEZ Infrastructures

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 890 000 Euros
Siège Social : 11, Avenue Michel Ricard, 92270 BOIS-COLOMBES
538 132 739 R.C.S. NANTERRE

Monsieur Xavier PERRET

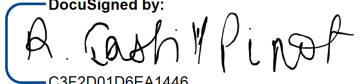
GRDF
6, rue Condorcet
75009 PARIS

Courbevoie, le 18 avril 2023

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En application des dispositions légales et réglementaires sur les Sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous informer que la représentation permanente de GDF SUEZ Infrastructures, au sein du Conseil d'Administration de votre Société, sera assurée à compter de ce jour par Monsieur Eric STAB.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'assurance de ma considération distinguée.

DocuSigned by:

C3F2D01D6EA1446...

Raphaëlle CASTILLON
Présidente

SPERANS

Société par Actions Simplifiée au capital de 445 360 Euros
Siège Social : 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
622 056 307 R.C.S. NANTERRE

Monsieur Xavier PERRET

GRDF
6, rue Condorcet
75009 PARIS

Courbevoie, le 18 avril 2023

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En application des dispositions légales et réglementaires sur les Sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous informer que la représentation permanente de SPERANS, au sein du Conseil d'Administration de votre Société, sera assurée à compter de ce jour par Monsieur Guillaume GILLET .

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'assurance de ma considération distinguée.

DocuSigned by:

675C1AA977264AD...

Patrick van Der BEKEN
Président

ENGIE NEW VENTURES

Société par Actions Simplifiée au capital de 68 837 610 Euros
Siège Social : 1, Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
775 583 263 R.C.S. NANTERRE

Monsieur Xavier PERRET

GRDF
6, rue Condorcet
75009 PARIS

Courbevoie, le 18 avril 2023

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En application des dispositions légales et réglementaires sur les Sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous informer que la représentation permanente d'ENGIE NEW VENTURES, au sein du Conseil d'Administration de votre Société, sera assurée à compter de ce jour par Monsieur Pierre CHAMBON.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'assurance de ma considération distinguée.

DocuSigned by:
Olivier Sala
FA1650362EB24FB...

Olivier SALA
Président